



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 Mars 2016**

Présents : BERNARD Claude, BERRAUD Alexandre, DOHR Hervé, GERWIG Christelle, GUENSER Michel, SCHARPF Raymond, THIERY Patrick, WILLAUME Franck et WODLING Nadine.

Excusés : LECOMTE Nicolas et LEMOY Odile.

DECISIONS DU CONSEIL

Compte administratif 2015

Le compte administratif est voté à l'unanimité, il reprend les dépenses et les recettes de l'exercice 2015.

FONCTIONNEMENT

Recettes	147 468,01
Dépenses	125 230,08
Excédent	22 237,93
Excédents antérieurs	63 913,67
Résultat au 31/12/2015 :	86 151,60

INVESTISSEMENT

Recettes	137 312,48
Dépenses	67 305,91
Excédent	70 006,57
Déficits antérieurs	- 26 569,40
Résultat au 31/12/2015 :	43 437,17

Budget 2016

Le Conseil accepte à l'unanimité le budget 2016

FONCTIONNEMENT

Recettes	212 126,60
Dépenses	212 126,60

INVESTISSEMENT

Recettes	625 055,77
Dépenses	625 055,77

Le budget 2016 tient compte des travaux d'investissement de l'aménagement sécuritaire de la traverse du village. Deux tranches conditionnelles seront faites (rue du Berger et rue du Pressoir), le tout pour un montant de 360 275,00 € TTC.

Vote des taux d'imposition des taxes locales 2016

Le conseil vote à l'unanimité une augmentation de 2,5 %

Taxe d'habitation 2016 : 8,63 %

(Taxe d'habitation 2015 : 8,42 %. Taux moyen départemental 2015 : 27,54 %)

Taxe foncier (bâti) 2016 : 8,10 %

(Taxe foncier bâti 2015 : 7,90 %. Taux moyen départemental 2015 : 18,20 %)

Taxe foncier (non bâti) 2016 : 23,29 %

(Taxe foncier non bâti 2015 : 22,73 %. Taux moyen départemental 2015 : 26,23 %)

Subventions aux associations

Familles rurales Domèvre en Haye : 3,00 € par jour et par enfant de participation aux centres aérés des petites et grandes vacances

Manonvilloise : 200,00 €

MJC de Manonville : 800,00 €

ADMR : 150,00 €

ADAPA : 150,00 €

Centre Brancion : 150,00 €

Centre Multi-Services : 100,00 €

Concours du prix de la Résistance et de la Déportation : 20,00 €

Droit de préemption urbain

La commune exerce son droit de préemption sur la vente de la parcelle E 301 située aux Chapelines.

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la maison située 21, rue St Laurent.

INFORMATIONS

- **La chasse aux œufs de Pâques aura lieu le samedi 26 mars 2016** : le conseil municipal donne rendez-vous à tous les enfants du village, âgés de 1 à 8 ans à 10h30, devant la salle des Chapelines.
- **Le nettoyage de printemps est prévu le samedi 2 avril 2016**, rendez-vous à 9h30 devant la mairie, il sera ouvert à toutes les bonnes volontés. Les enfants seront également les bienvenus.
- Nous avons été informés qu'un nouveau signal pour la réception de la télévision entrera en vigueur le mardi 5 avril 2016. La TNT passera en HD : prévoir le changement du décodeur pour les anciens postes.
- **Les jeunes de 16 ans** (ou ceux qui atteindront cet âge au cours du 1^{er} trimestre 2016) **doivent s'inscrire avant le 30 avril 2016** en mairie pour le recensement militaire.
- **Correspondant Est Républicain :**
Alain de Ladonchamps remplace Aimé Guenser depuis cet été. Vous pouvez lui transmettre toute information et le solliciter pour relater tout ce qui peut favoriser le rayonnement de Manonville et de ses habitants.
adeladonchamps@yahoo.fr
06.77.17.11.21

Manonville le 10 mars 2016

Le maire,

Patrick THIERY

